

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 9, rue de Canach à Lenningen se caractérise comme suit :

La maison qui abritait le presbytère de Lenningen (GEN/TYP) est implantée dans la partie méridionale de la localité, à une centaine de mètres de l'église. Historiquement, Lenningen a toujours été divisé en deux parties par le ruisseau Lenningerbaach. Au nord se trouvaient des moulins et quelques immeubles, tandis qu'au sud se trouvaient l'église, le presbytère, l'école et des maisons/fermes. Au fil des siècles, les deux parties se sont développées et rapprochées.

Déjà sur le premier plan cadastral de 1813¹, la maison du curé se trouvait sur la parcelle concernée, mais l'immeuble était implanté en bordure de la rue de Canach. Puis, vers 1885², une nouvelle construction a été érigée, en retrait d'une vingtaine de mètres par rapport à la rue. À l'ouest, une petite annexe abritant la cuisine a été ajoutée à la maison vers la première moitié du XX^e siècle (EVO). Jadis, il y avait encore d'autres corps de bâtiments sur la parcelle, mais de nos jours, il ne reste que la maison d'habitation avec la cuisine³.

Le presbytère est situé de manière notable sur une légère élévation offrant une vue sur le noyau historique de la localité. Vu le statut social du curé dans la société, ainsi que de la fonction « officielle » de sa maison, il n'est pas inhabituel que le presbytère ait un aspect et une position plus proéminents (SOC). En effet, la maison se distingue par deux façades représentatives, orientées vers le nord et l'est, aux éléments décoratifs de style historisant, typique de la fin du XIX^e / début XX^e siècle (AUT/PDR).

La maison présente un niveau de cave presque entièrement enterré, surmonté de deux niveaux d'habitation exhaussés par des ouvertures jumelées dans le pignon et le pignon traversier. Elle est implantée sur un plan presque carré et couverte par une toiture à croupettes.

La façade principale, qui abrite l'entrée, est la façade nord. C'est un mur pignon donnant sur la rue de Canach, par laquelle se fait l'accès à la parcelle. Cette face présente une composition symétrique, divisée en trois travées, dont la travée centrale abrite l'entrée. Les baies sont rectangulaires, assez hautes, avec des encadrements en pierre naturelle aux arcs segmentaires (AUT/PDR). L'ouverture au centre du pignon, éclairant les combles, est une fenêtre jumelée aux arcs cintrés (AUT/PDR). La porte d'entrée en bois semble être d'origine. Elle est à deux battants, avec un panneautage en bois mouluré (AUT/PDR). Elle est surmontée par une imposte vitrée qui semble également être d'origine (AUT/PDR). Le vitrail présente les signes de l'alpha et de l'oméga de part et d'autre d'une croix.

¹ Administration du cadastre et de la topographie, feuilles cadastrales historiques, Lenningen D2, 1813.

² Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°1740 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1885.

³ Administration du cadastre et de la topographie, case-croquis n°2645 de l'exercice de 1961. Ce plan corrige les limites et les implantations des bâtiments, mais ne date pas les transformations.

L'annexe, abritant la cuisine, s'élève sur un niveau surmonté par une toiture à deux pans. Sa façade avant est plutôt étroite, comportant seulement une porte d'accès et une fenêtre. Les encadrements de ces deux baies sont également en pierre naturelle et leur taille et forme s'inspirent de ceux de la façade d'entrée (AUT/PDR/EVO).

La façade orientale n'abrite pas d'accès, mais elle est en quelque sorte une seconde façade principale, tournée vers la rue de l'école, vers le village avec l'église. Jadis, elle donnait sur le jardin du curé ; de nos jours s'y trouve une plaine de jeu de l'école avoisinante. Cette façade s'élève également sur deux niveaux d'habitation, exhaussés par un pignon traversier comportant une baie jumelée aux arcs cintrés. Elle se divise de manière régulière et symétrique en quatre travées, dont les deux travées centrales sont légèrement en saillie. Les encadrements des baies sont identiques à ceux de la façade d'entrée (AUT/PDR).

La façade méridionale de la maison était toujours couverte par des tuiles de zinc (enlevées au cours de la dernière décennie). S'agissant de la face arrière, elle présente une composition moins régulière et beaucoup moins représentative. Elle comporte deux travées d'ouvertures, avec trois fenêtres et une porte, dont les encadrements sont semblables à ceux des façades principales (AUT/PDR). L'annexe comporte également deux petites ouvertures aux encadrements en pierre naturelle (AUT/PDR). Quant à la façade occidentale, l'annexe abritant la cuisine est aveugle et cache presque entièrement la façade de la maison de ce côté.

La maison ne conserve pas seulement les éléments visibles de l'extérieur, mais également sa structure bâtie, à savoir les murs porteurs en moellons, ainsi que les divisions horizontales et verticales intérieures (AUT/PDR). En outre, une grande partie des éléments de finition historiques sont toujours en place, tels que l'escalier en bois avec la rampe à balustres tournés, les portes à panneaux en bois avec leurs chambranles, des revêtements de sol en bois ou encore des moulures en stuc sur les plafonds (AUT/PDR).

Bien que l'ancien presbytère soit inhabité depuis des années, il est généralement en bon état de conservation. La maison se distingue par son aspect très représentatif, dû sans doute à sa fonction « officielle ». L'immeuble, qui est un témoin de l'histoire locale et sociale, possède une grande valeur patrimoniale. Ainsi, d'un point de vue historique, architectural, artisanal et social il présente un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), évolution et développement des objets et sites (EVO)

La COPAC émet un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 9, rue de Canach à Lenningen (no cadastral 251/2381). 8 voix pour un classement et 1 abstention. Les membres proposent de limiter la surface de protection à celle définie comme secteur protégé dans le PAG de la commune de Lenningen. La parcelle concernée présente également une haute sensibilité archéologique.

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Lisa Hoffmann, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin.

Luxembourg, le 21 mai 2025